

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 1180)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 73

présenté par

M. Portier, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, M. Ray, M. Liger, M. Le Fur et Mme Corneloup

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.